

# Adhésion AMAPola Artix

Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne

## saïson 11

Créée à l'initiative de consom'acteurs, l'AMAPOLA est une association qui facilite l'établissement de contrats d'engagement avec des producteurs locaux.

Consom'acteurs et producteurs s'engagent à respecter la Charte des Amap<sup>®</sup> (charte AMAP<sup>®</sup> Béarn adoptée le 12.02.2015 en AG).

Autres facilitateurs :

CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural. Partenaire local associé au réseau des AMAP<sup>®</sup> et qui nous accompagne pour rechercher, visiter et choisir les producteurs locaux.

Relais Amap<sup>®</sup> Béarn : collectif de réflexion.

## Fonctionnement de l'AMAPOLA

1 - Les adhérents structurés en association de fait, participent tous à son fonctionnement.

2 - L'Assemblée Générale a lieu en février : **y assister est indispensable.**

L'adhésion de 3€ y est collectée et la charte AMAP<sup>®</sup> Béarn y est remise à tout nouvel adhérent. L'adhésion couvre les frais de fonctionnement, et 1€ par adhérent engagé est reversé au relais Amap<sup>®</sup> Béarn.

L'AG permet d'évaluer notre engagement, de faire évoluer l'association grâce aux remarques et suggestions constructives de tous. C'est aussi l'occasion de poursuivre un échange fructueux et courtois avec les producteurs qui y sont tous invités.

3 - Les contrats d'engagement sont signés en mars et en septembre en présence des producteurs, dans la mesure de leur disponibilité. Les contrats sont envoyés par courriel aux adhérents qui les impriment, les remplissent et les rendent le jour fixé pour leur signature, accompagnés du règlement par chèque. La présence de tous est essentielle pour faciliter le travail des personnes relais en charge des contrats.

